

Éditions
Bernard Grasset

Rue des saints Pères, 61
Paris - VI -

Excerptos



La fin de l'éternel,

Julien Benda **NB**

(Paris. Librairie Gallimard. Editions
de la Nouvelle Revue Française. 1929.
3, rue de Grenelle (VI^e arr.))

Une protestation plus digne d'attention est la suivante, qui s'est élevée principalement chez des ministres de Jésus-Christ: "Nous n'acceptons pas votre perverse opposition (c'est le mot de l'un d'entre eux) entre le national et le spirituel. Non, le clerc ne trahit pas sa fonction en prêchant le national. Le national est spirituel; la patrie est divine." On me montre alors dans le patriotisme l'amour de l'homme pour d'autres hommes, l'esquive de la fraternité universelle, en ayant soin d'omettre qu'il est aussi, presque nécessairement, la haine de l'homme pour d'autres hommes; on me le montre abolissant l'égoïsme de l'individu, la limitation de ses buts à lui seul, sans ajouter que cet égoïsme, l'individu le transporté, est le contrepoids et le sanctifiant, au grand corps dont il se fait membre. On me représente la nation établissant des lois, s'éf-

forçant vers la justice, sans souffler
mot des violations du droit auxquelles
elle est continuellement astreinte,
comme tout organisme qui veut vivre,
soit envers ses parties, soit envers
le monde qui l'entoure. Sur ce dernier
point (et aussi sur les autres; l'auteur
q. je vais citer ne cache pas q. le patrio-
tisme exige la haine de l'étranger), je
renverrai mes censures à celui-là même
q. maints d'entre eux dépendent.
Rappelant le mot d'un écrivain
(Anatole France) qui se réjouissait
d'entendre q. le patriotisme s'accor-
dât avec le respect du droit et l'a-
mour de l'humanité, M. Maurras
ajoute: " Excellentes paroles, excellent
motif oratoire. En effet la ques-
tion y est écartotée. Que la patrio-
tisme ait pu s'accorder avec l'es-
prit de justice, avec l'esprit de paix,
avec l'esprit juridique et humani-
taire, personne ne l'a jamais contes-
té. Le fait fréquent, le fait nor-
mal c'est bien cela; mais tout au-
tre est le fait intéressant, le fait
sur lequel on dispute, sur lequel
on hésite, sur lequel on s'est di-
visé. Ce fait et ce cas privilégiés,
c'est le fait du désaccord, les
cas de conflit entre l'intérêt natio-
nal et l'intérêt juridique, entre
les exigences de la patrie ou de
l'Etat et celles de l'humanité.

NB

Que faut-il faire en ce cas-là? On
sait la réponse de l'auteur. Elle est
la seule logique pour un vrai pa-
triot. Et comme la question qu'il
formule se pose pour la nation
beaucoup plus souvent qu'il ne le
dit, qu'en particulier elle se pose
à peu près constamment au sujet
de ses rapports avec l'étranger, com-
me on peut affirmer q. l'établisse-
ment de toute nation, du moins
de toute grande nation, est une sui-
te de violations plus ou moins
franches de la justice et de l'hu-
manité; à l'égard de quelque
voisin, je demande à mes contradic-
teurs si, devant ces évidences, ils per-
sistent à trouver irrecevable l'opposi-
tion q. j'ai marquée entre le natio-
nal et le divin. Au surplus et sans
souligner ces violences nécessaires,
n'est-ce pas nouveau de voir des
gens de d'Église, parce qu'un au-
teur a opposé le national au divin,
se dresser contre lui avec autant
d'indignation q. s'il lui eût op-
posé la justice et la charité? Les
ministres de Jésus ont changé depuis
le temps où ils enseignaient q.
Dieu avait montré sa désaffec-
tion de l'homme en laissant
"les nations aller dans leur voie." (1)

La protestation de ceux pieux person-

(1) Bossuet, *Élections*, VIII, 8.

